

Merci
mon **C.S.E !**

Convention
PARTENAIRE
C.S.E



Flashez le QR code,
un conseiller vous
rappelle

Grâce à votre C.S.E
Bénéficiez de vrais avantages !



au plus près de chacun



cmb.fr



Votre Comité Social et Économique (C.S.E), C.O.S*, C.A.S ou Amicale a choisi le Crédit Mutuel de Bretagne car nous avons la même priorité : VOUS.**

Banque mutualiste appartenant à ses clients sociétaires. La solidarité, l'équité et la proximité sont les valeurs qui nous animent.

Notre raison d'être, vous écouter pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets.

Nous sommes une banque engagée auprès de nos clients et en tant que partenaire de votre C.S.E ou assimilé, nous souhaitons vous proposer de bénéficier de nombreux avantages !



Bénéficiez de services et d'options innovants pour toujours plus de sécurité.

> OFFRE GROUPEE DE SERVICES⁽¹⁾

- **6 MOIS de cotisation offerts** pour toute souscription de l'offre standard, options comprises⁽¹⁾.



Assurance, prévoyance, nous sommes à vos côtés à chaque moment de la vie.

> ASSURANCE ET PROTECTION DES BIENS

Pour toute souscription d'un contrat :

- **3 MOIS de cotisation remboursés**
 - > Automobile, Multirisque Habitation, Complémentaire Santé, Mobil-Home⁽²⁾,
 - > PréviSécurité E-Gardien (télésurveillance des biens)⁽³⁾.

> PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE ET PROTECTION DES PERSONNES

Pour toute souscription d'un contrat :

- **3 MOIS de cotisation remboursés**
 - > PréviAccidents de la Vie⁽²⁾;
 - > PréviAssistance (téléassistance aux personnes)⁽⁵⁾.
- **3 MOIS de cotisation offerts sous conditions⁽⁴⁾**
 - > PréviFamille Sérénité⁽⁴⁾.

(1) Les 6 premiers mois de cotisations à l'offre groupée sont offerts sur la base de la cotisation annuelle (options comprises) pour toute souscription avant le 31/12/2026 d'une première offre groupée de services «Offre standard». L'Offre standard (réservée aux personnes physiques âgées de 26 ans et plus) est une offre tarifaire sur un ensemble de services liés à l'utilisation de votre compte, sous la forme d'un abonnement à cotisation mensuelle. Les produits et/ou services la composant peuvent être vendus séparément. L'usage de la carte peut faire l'objet d'une tarification pour certaines opérations selon les Conditions Tarifaires en vigueur disponibles sur www.cmb.fr. L'ouverture d'un compte et la délivrance des moyens de paiement sont soumises à l'acceptation du dossier par la banque.

(2) Pour toute souscription avant le 31/12/2026, d'un contrat d'assurance Automobile, Multirisque Habitation, Complémentaire Santé, Mobil-Home, les 3 premiers mois de cotisation sont remboursés sur la base de la cotisation annuelle de la première année dès l'expiration du délai de renonciation et sous réserve du paiement des cotisations. Assureur : Suravenir Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Sous réserve d'acceptation du dossier par l'assureur.

(3) Contrat souscrit auprès de Arkéa Sécurité. Pour toute souscription au service de télésurveillance E-gardien (hors sur-mesure) du 01/01/2026 au 31/12/2026, les trois premiers mois d'abonnement complets à partir de la date de souscription sont remboursés.

(4) Pour une nouvelle adhésion avant le 31/12/2026 à un contrat d'assurance PréviFamille Sérénité, les 3 premiers mois de cotisation ne sont pas prélevés sur la première année dès l'expiration du délai de renonciation et sous réserve du paiement des cotisations. L'adhésion est soumise à l'acceptation de votre dossier par l'assureur. Prévi-Famille Sérénité est un contrat d'assurance de groupe de type «temporaire décès», géré par Suravenir entreprise régie par le Code des Assurances.

(5) Contrat souscrit auprès de : Arkéa Assistance. Pour toute souscription d'un contrat PréviAssistance du 01/01/2026 au 31/12/2026, les trois premiers mois d'abonnement complet à partir de la date de souscription sont remboursés.



Quel que soit votre projet,
nous vous aidons à le financer.

> CRÉDIT À LA CONSOMMATION⁽⁶⁾

• JUSQU'À 75 000 €

pour tous vos projets, frais de dossier offerts !

Travaux, voyage, voiture... Bénéficiez d'un seul prêt pour financer tous vos projets.

EXEMPLE

Pour un prêt personnel amortissable de 10 000 € sur 48 mois (hors assurance facultative), **le taux annuel effectif global (TAEG) est de 5,85 %*** (le taux débiteur fixe est de 5,70 %), **Le montant de l'échéance est de 233,48 €** hors assurance facultative. **Le montant total dû s'élève à 11 207,04 €**, (frais de dossier : 0 €, intérêts du prêt : 1 207,04 €).

Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) pour un assuré (hors surprimes éventuelles et âgé de 18 à 64 ans révolu) couvert à 100 % sur la base de la couverture CONFORT (incluant les garanties Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité Permanente Totale) du contrat PréviCrédits Particuliers⁽⁸⁾ : 1,22 % soit un coût mensuel de l'assurance facultative de 5,30 € s'ajoutant à la mensualité indiquée plus haut. Le coût total de l'assurance sur toute la durée du prêt s'élève à 254,40 €.

Un crédit vous engage et doit être remboursé, vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

> PRÊTS HABITAT⁽⁷⁾

Construction, achat d'un logement neuf ou ancien, nos offres de crédit immobilier s'adaptent à votre projet avec un plan de financement personnalisé.

• JUSQU'À 20 000 €** au taux TAEG de 0,75 %

pour un prêt primo-accédant, sans frais de dossier.

• **FRAIS DE DOSSIER RÉDUITS DE MOITIÉ** sur les autres crédits immobiliers.

EXEMPLE

Pour la souscription d'un prêt Primo Accédant CSE amortissable d'un montant de 20 000 € sur 15 ans. Le taux annuel effectif global (TAEG) fixe est de 0,75 % (taux débiteur annuel fixe : 0,00 %), le montant de l'échéance est de 117,49 €. Le montant total dû s'élève à 21 148,40 € (frais de dossier : 0,00 €, intérêts du prêt : 0,00 €, assurance emprunteur obligatoire : 1 148,40 €).

L'assurance emprunteur est obligatoire pour l'octroi des prêts immobiliers accordés par le Crédit Mutuel de Bretagne. Le taux Annuel effectif de l'Assurance (TAEA) pour un assuré de 40 ans (hors surprimes éventuelles) couvert à 100 % sur la base de la couverture CONFORT (incluant les garanties Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale de travail, Invalidité Permanente Totale) du contrat PréviCrédits Particuliers⁽⁹⁾ : 0,75 % soit un coût mensuel de l'assurance de 6,38 € (inclus dans l'échéance de remboursement indiquée plus haut). Coût de l'assurance sur les huit premières années du prêt : 612,48 €. Le coût total de l'assurance sur toute la durée du prêt s'élève à 1 148,40 €. Le montant maximum de ce crédit destiné aux primo accédants est de 20 000 €.

*Condition de taux en vigueur à compter du 01/01/2026 et susceptibles d'évolution. Ce taux varie en fonction du montant et de la durée du crédit. Le taux qui vous sera proposé sera celui en vigueur au jour de votre demande.

**Jusqu'à 20 000 €, montant limité à 10 % du coût total de l'opération.



Nos offres sont plus responsables et en faveur des enjeux sociétaux et environnementaux.

> LE PRÊT POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE OU HYBRIDE⁽⁹⁾

Optez pour l'électrique ! Notre prêt dédié aux véhicules électriques ou hybrides vous offre la possibilité d'acheter une voiture, un scooter ou une trottinette, qu'ils soient neufs ou d'occasion, ainsi que le kit de retrofit dont vous avez besoin.

> PRÊT VÉLO À 1,50%⁽¹³⁾

Exemple

Pour un prêt personnel amortissable d'un montant de 3 000 € sur 48 mois (hors assurance facultative) : **le taux annuel effectif global (TAEG) fixe est de 1,51 %** (taux débiteur fixe : 1,50 %), **la mensualité de 64,43 €** hors assurance facultative. **Le montant total dû s'élève à 3 092,69 €** hors assurance facultative (frais de dossier : 0€, intérêts du prêt : 92,69 €). En cas d'adhésion à l'assurance facultative PréviCrédits Particuliers⁽⁸⁾ en couverture « Confort », le coût mensuel pour les risques décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité temporaire totale de travail, invalidité permanente totale est de 1,59 € par mois qui s'ajoute à la mensualité indiquée plus haut, il s'exprime en fonction du capital emprunté. Le montant total dû au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt est de 76,32 €. Taux annuel effectif de l'assurance : 1,24 %.

Un crédit vous engage et doit être remboursé, vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

> L'HABITAT DURABLE

Vous envisagez des travaux de rénovation, de remplacer votre chaudière pour réduire vos factures de chauffage, d'isoler votre maison ou de changer vos fenêtres ?

Nous sommes là pour vous accompagner dans l'étude de vos projets. Nous vous proposons des prêts spécifiques, des avantages sur nos assurances habitation, ainsi que des simulations et des informations sur les aides disponibles.





Votre épargne se constitue à tout âge.

> LIVRET NAISSANCE

• **30 € OFFERTS** à l'ouverture d'un Livret CMB⁽¹⁰⁾

Au **Crédit Mutuel de Bretagne**, nous souhaitons la bienvenue à votre enfant en lui offrant 30 € à sa naissance pour l'ouverture de son Livret CMB⁽¹⁰⁾.

> NAVIG'OPTIONS⁽¹¹⁾

Une solution idéale pour prévoir le financement de vos projets ou la transmission d'un capital. NaviG'Options⁽¹¹⁾ est un contrat d'assurance-vie multisupport permettant l'investissement sur **des supports en unités de compte non garanties en capital** de compte et/ou le fond en euros. **0%** de frais à l'entrée et lors des versements effectués sur le compartiment en mandat d'arbitrage («Service de gestion déléguée»). Hors versement sur SCI, SCPI, SCP et ETF. Pour les autres frais, consultez les conditions contractuelles du contrat Navig'options disponibles sur le site internet cmb.fr.

L'assurance-vie NaviG'Options présente des frais annuels de gestion sur le compartiment en mandat d'arbitrage («Service de gestion déléguée»).

- 0,80 % sur la part des droits exprimés en euros,
- 1,30 % sur la part des droits exprimés en unités de compte.

La gestion déléguée a recours à des investissements en unités de compte, qui **présentent un risque de perte en capital**.



(6) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre caisse de Crédit Mutuel de Bretagne. En cas de crédit à la consommation, vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours.

(7) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre caisse de Crédit Mutuel de Bretagne, prêteur. En cas d'offre de crédit immobilier, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la réception de l'offre. La vente étant subordonnée à l'obtention du prêt, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées si le prêt n'est pas obtenu.

(8) La couverture « Confort » couvre les risques décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale de travail, Invalidité Permanente Totale. PréviCrédits Particuliers est un contrat d'assurance de groupe des emprunteurs géré par Suravenir et Suravenir Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. Coût standard sans majoration, ni surprime, ni autres frais, pour des assurés ayant entre 36 et 40 ans. L'ensemble des garanties, limites et exclusions est détaillé dans la notice du contrat d'assurance. Coût standard pour un assuré âgé de moins de 65 ans, hors surprimes éventuelles.

(9) Prêt pour Véhicule Électrique ou Hybride répondant aux critères émissions CO₂<50g/km : offre soumise à conditions et réservée aux particuliers. Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par votre caisse de Crédit Mutuel de Bretagne. Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours.

(10) Offre valable jusqu'à 1 an de l'enfant pour toute souscription d'un Livret CMB à son nom dans une Caisse de Crédit Mutuel de Bretagne. Les 30 € seront versés exclusivement par virement sur ce livret dans un délai d'un mois après la souscription. Une même personne ne peut être titulaire que d'un seul Livret CMB. Cette offre (limitée à un des parents) ne peut se cumuler avec toute autre offre promotionnelle portant sur le même produit. Le livret CMB est le nom commercial du Livret A. L'ouverture d'un Livret est soumise à l'acceptation du dossier par la banque.

(11) NaviG'Options est un contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport géré par Suravenir, entreprise régie par le code des Assurances. Le document d'informations clés du contrat d'assurance-vie NaviG'Options contient les informations essentielles du contrat. Vous pouvez vous procurer ce document auprès de Suravenir ou en vous rendant sur suravenir.fr.

(12) Sous réserve d'acceptation de votre dossier de crédit par Arkea Financements & services et après expiration du délai légal de rétractation en vigueur et présentation des justificatifs demandés. Prêt personnel adossé à l'épargne salariale : la mensualité du crédit intègre les intérêts et le cas échéant, la prime d'assurance. Le capital est remboursable lors de la dernière échéance contractuellement convenue. Il est remboursé en tout ou partie par affectation de l'épargne salariale. Les montants investis en épargne salariale ne sont pas garantis et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse et dépendent en particulier de l'évolution des marchés financiers.

(13) Le Prêt vélo est une offre réservée aux particuliers majeurs et valable pour l'achat d'un ou plusieurs vélos neufs ou d'occasion, classique ou à assistance électrique, de ville, vtt, de course, gravel, vélo-cargo, tricycle, dans la limite d'un montant maximum de 6 000 euros par foyer dans la période du 01/01/2026 au 31/12/2026 et d'une durée comprise entre 3 mois et 48 mois. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre caisse de Crédit Mutuel de Bretagne, Prêteur, et de présentation des justificatifs éventuels. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours après signature de votre offre de contrat de crédit.

> PRÊT ADOSSÉ À L'ÉPARGNE SALARIALE

Des projets mais une épargne salariale bloquée ?

Découvrez une solution originale et novatrice, le **PRÊT MYSELF®**⁽¹²⁾

Connectez-vous sur: www.eolefinance.com

ou contactez-nous au: **0 800 201 202** Service & appel gratuits

Un crédit vous engage et doit être remboursé, vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



Vos contacts :

- Votre conseiller du Crédit mutuel de Bretagne
- Par internet www.cmb.fr
- Par téléphone

0 969 368 746

Service gratuit
+ prix appel



Pour bénéficier de ces avantages vous devez être salarié(e) de l'entreprise dont le CSE, COS, CAS, Amicale et assimilé a conclu la convention avec le Crédit Mutuel de Bretagne. Cette convention doit être en vigueur le jour de la souscription du produit ou service bénéficiant de l'avantage tarifaire. Les avantages présentés sont soumis à l'ensemble des dispositions légales et des stipulations contractuelles (conditions générales et particulières), applicables au(x) contrat(s) souscrit(s). Avantages en vigueur au 01/01/2026 et susceptibles d'évolution. Ces avantages ne se cumulent pas avec d'autres avantages portant sur les mêmes produits.

Suravenir Assurances - S.A. au capital entièrement libéré de 45 323 910 €. Entreprise régie par le Code des Assurances. 2 rue Vasco de Gama - Saint-Herblain - 44931 Nantes Cedex 9. Siren 343 142 659 RCS Nantes.

Arkéa Care est une marque commerciale d'Arkéa Sécurité. Arkéa Sécurité, S.A. au capital de 5 505 552 € - Siren : 528 743 859 - RCS Brest - Siège social : 11, rue de Kervézennec - 29200 Brest. Arkéa Sécurité exerce une activité privée de sécurité et est titulaire de l'autorisation administrative d'exercer numéro AUT-029-2115-03-09-20150513729, délivrée par le CNAPS le 09/03/2016. Conformément à l'article L.612-14 du Code de la sécurité intérieure, l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

Suravenir - S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 305 000 000 € - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9. Société mixte régie par le Code des Assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest.

Eole Finance est une marque de Arkea Financements & services, S.A. au capital de 210 000 000 €. RCS Brest 338 138 795. Siège social : 335 rue Antoine de Saint-Exupéry - 29490 Guipavas. Société de courtage d'assurances, n° ORIAS 07 019 193 (vérifiable sur www.orias.fr).

Crédit Mutuel Arkéa
S.A. coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances.
1 rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon.
SIREN 775 577 018 RCS Brest. Orias 07 025 585. 01/2026.

Document publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.

